

# FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

7 avril 2010

---

Compte rendu des coprésidents  
Réunion du Comité du fonds fiduciaire du Fonds pour les technologies propres (FTP)

15-16 mars 2010

Coprésidents  
Zaheer Fakir, Afrique du Sud  
William Pizer, États-Unis d'Amérique

## **OUVERTURE DE LA REUNION**

1. La réunion est ouverte par les coprésidents, Zaheer Fakir, membre du Comité du fonds financier représentant l'Afrique du Sud, et William Pizer, membre du Comité pour les États-Unis d'Amérique.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. La réunion adopte l'ordre du jour provisoire qui fait l'objet du document CTF/TFC.5/1/Rev.1.

## **RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR SUR LA SITUATION FINANCIERE DU FTP**

3. Le Comité du fonds fiduciaire prend connaissance du rapport de l'Administrateur sur le fonds fiduciaire du FTP (document CTF/TFC.5/3) et prend note de l'état des promesses de fonds, contributions et recettes totales du FTP ; des financements dont dispose le fonds fiduciaire ; et de l'actualisation des activités entreprise par l'Administrateur aux fins de la gestion du fonds fiduciaire.

4. Le Comité encourage tous les donateurs qui n'ont pas encore passé d'accord de contribution avec l'Administrateur à le faire dans les meilleurs délais et à prendre les mesures nécessaires au versement des contributions annoncées au fonds fiduciaire.

5. Le Comité examine l'analyse préparée par l'Administrateur et les banques multilatérales de développement sur les coûts de suivi du produit des placements issus des budgets administratifs des banques, et convient que ces dernières doivent être invitées à reverser le revenu d'investissement perçu à ce titre au fonds fiduciaire du FTP.

## **LE POINT SUR LES CONTRIBUTIONS DES DONATEURS**

6. Le Comité note que ses membres doivent examiner toutes les propositions conformes aux critères d'investissement convenus après avoir dûment tenu compte de l'ensemble des considérations politiques pertinentes. Certains des membres estiment en outre qu'il y a lieu de revenir sur certains aspects du processus de prise de décision fondée sur le consensus. Le Comité invite l'Unité administrative à préparer, et à lui soumettre à sa prochaine réunion, un document faisant le point des procédures appliquées à cet égard par les autres instances internationales compétentes.

## **PROJETS EN PREPARATION ET PROJECTIONS RELATIVES A LA DISPONIBILITE DES RESSOURCES**

7. Le Comité examine le document CTF/TFC.5/4, *Projets en préparation et projections relatives à la disponibilité des ressources*, qu'il accueille avec satisfaction, et il encourage les donateurs à s'assurer du transfert des fonds annoncés au FTP dans les délais utiles.

8. Le Comité convient que le Chili et le Nigéria doivent être invités à achever leurs plans d'investissement et à les lui soumettre pour approbation, mais que le financement des projets prévus à ce titre sera fonction de la disponibilité de fonds après financement des projets déjà en réserve. Le Comité reconnaît que les propositions de projets en réserve doivent faire l'objet d'une gestion dynamique et prudente compte tenu des ressources du fonds fiduciaire.

9. L'Unité administrative des FIC est en train de préparer, en collaboration avec le Comité des banques multilatérales de développement, un document qui sera présenté à la prochaine réunion du Comité ; une stratégie de gestion des projets en réserve y sera recommandée en vue de l'utilisation efficiente et efficace des ressources du fonds sur la durée. Ce document devrait également indiquer comment gérer les risques financiers liés au portefeuille de projets financés au titre du FTP.

#### **PLANS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FTP**

10. Le Comité siégeant à huis clos examine les plans d'investissement présentés par la Colombie, l'Indonésie, le Kazakhstan et l'Ukraine. Les trois premiers plans sont présentés par un représentant du pays concerné, avec un complément d'information apporté par les banques multilatérales de développement intéressées aux projets. Le plan d'investissement révisé de l'Ukraine, qui a déjà été examiné par le Comité à sa réunion d'octobre 2009, a été présenté par les banques multilatérales de développement qui collaborent avec l'Ukraine dans ce cadre. Le Comité prend les décisions suivantes.

11. Le Comité convient que les membres peuvent adresser à l'Unité administrative des FIC des observations écrites sur les plans d'investissement en vue de leur prise en compte pour la préparation des propositions de projets. L'Unité administrative est invitée à placer ces observations sur le site web des FIC afin que les membres du Comité et les banques multilatérales de développement puissent y accéder et en tenir compte lors de l'examen des propositions de projets soumises pour financement dans le cadre du FTP.

#### *Décision relative au plan d'investissement de la Colombie*

12. Le Comité examine le document CTF/TFC.5/5, *Plan d'investissement FTP de la Colombie*, et approuve ce plan pour une enveloppe d'un montant maximum de 150 millions de dollars au titre du FTP. Le gouvernement colombien et les banques multilatérales de développement sont invités à tenir compte des observations formulées par le Comité en vue de l'élaboration des activités prévues au titre du plan.

#### *Décision relative au plan d'investissement de l'Indonésie*

13. Le Comité examine le document CTF/TFC.5/6, *Plan d'investissement FTP de l'Indonésie*, et approuve ce plan pour une enveloppe d'un montant maximum de 400 millions de dollars au titre du FTP. Le gouvernement indonésien et les banques multilatérales de développement sont invités à tenir compte des observations formulées par le Comité en vue de l'élaboration des activités prévues au titre du plan. Le Comité

note que chacune des banques appliquera ses propres politiques de contrôle, y compris au plan environnemental, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets financés au titre des plans d'investissement FTP.

#### *Décision relative au plan d'investissement du Kazakhstan*

14. Le Comité examine le document CTF/TFC.5/7, *Plan d'investissement FTP du Kazakhstan*, et approuve un plan d'investissement pour une enveloppe d'un montant maximum de 200 millions de dollars au titre du FTP. Le gouvernement du Kazakhstan et les banques multilatérales de développement sont invités à réviser le plan proposé, en tenant compte des observations formulées par le Comité, et de le faire approuver par ce dernier avant d'élaborer tout projet.

#### *Décision relative au plan d'investissement de l'Ukraine*

15. Le Comité se déclare satisfait de la révision du plan d'investissement présenté dans le document CTF/TFC.5/10, *Plan d'investissement FTP de l'Ukraine*, et approuve ce plan pour une enveloppe d'un montant maximum de 350 millions de dollars au titre du FTP. Le gouvernement ukrainien et les banques multilatérales de développement sont invités à tenir compte des observations formulées par le Comité en vue de l'élaboration des activités prévues au titre du plan. Le gouvernement ukrainien et la Banque mondiale sont notamment invités à s'assurer que le projet *Réseaux de distribution électrique intelligents* soit conforme aux critères du FTP.

### **CADRE DE RESULTAT DU FTP**

16. Le Comité examine le document CTF-SCF/TFC.4/3, *Harmonisation des cadres de résultat des FIC*, et prend note de celui du FTP. Il invite l'Unité administrative des FIC et les banques multilatérales de développement à préparer une stratégie de mesure de la performance et à retravailler les indicateurs du cadre de résultat du FTP pour simplifier la mesure des résultats et l'incorporer aux programmes et projets menés à l'échelon national. Les aspects suivants doivent être dûment pris en compte pour la formulation des indicateurs : a) la définition de ce que l'on entend par « ressources nouvelles et supplémentaires » ; et, b) le renforcement des capacités.

### **PRODUITS FINANCIERS, MODALITES DE FINANCEMENT ET PROCEDURES D'EXAMEN DU FTP POUR LES OPERATIONS RELEVANT DU SECTEUR PRIVE**

17. Le Comité examine le document CTF/TFC.5/9, *Produits financiers, modalités de financement et procédures d'examen du FTP pour les opérations relevant du secteur privé*, et demande que ce document soit révisé en tenant compte des observations qu'il formule. Le document révisé sera diffusé par courrier pour approbation, et le Comité convient que le délai d'examen sera ramené à quelques jours afin d'accélérer l'approbation du document.

## **RESULTATS DE L'ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE SUR LA REUNION INTERSESSIONS DE DECEMBRE 2009**

18. Après avoir pris connaissance du document CTF/TFC.5/8, *Résultats de l'enquête par questionnaire sur la réunion intersessions de décembre 2009*, le Comité convient que le recours aux téléconférences pour ses réunions intersessions constitue une option viable qui lui permet de s'acquitter de sa mission. Il décide cependant de n'y avoir recours qu'à titre exceptionnel et que l'opportunité d'une téléconférence sera évaluée au cas par cas par les coprésidents. Étant donné que ses membres vivent dans différents fuseaux horaires, il est important de limiter la durée des téléconférences et de les consacrer aux questions exigeant une attention immédiate. L'Unité administrative des FIC est invitée à faire de son mieux pour offrir une qualité technique optimale durant les téléconférences. Le Comité reconnaît qu'il serait préférable que le représentant des pays présentant un plan d'investissement pour approbation participe en personne à une réunion physique du Comité.

### **ÉLECTION DES COPRESIDENTS**

19. Rappelant que les membres appelés à effectuer un nouveau mandat qui débutera après le Forum de partenariat 2010 (prévu les 18 et 19 mars 2010) doivent être désignés par les pays récipiendaires répondant aux critères définis à cet effet et par le groupe de pays donateurs durant les consultations prévues en marge du Forum de partenariat, le Comité décide d'élire ses coprésidents par courrier dès lors que ses membres seront élus. Les nouveaux membres représentant les pays récipiendaires et les pays donateurs sont invités à informer l'Unité administrative des FIC de leur nomination pour que la procédure d'élection par courrier des deux coprésidents puisse être engagée avant le début de leur prochain mandat qui commencera le 1<sup>er</sup> mai 2010. Le mandat des coprésidents élus débordera la date de la prochaine réunion du Comité, prévue en novembre 2010.

### **CLOTURE**

20. La réunion est déclarée close le mardi 16 mars 2010.